

L'ANTICIPATION ET LA PREVENTION DES LICENCIEMENTS ECONOMIQUES

La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)



Agence Nationale pour l'amélioration des Conditions de Travail

En 2011, ont été soutenues les actions visant à encourager les entreprises à mettre en place des démarches d'anticipation des évolutions des emplois et des compétences dans leurs secteurs d'activité.

3 conventions de GPEC ont été **signées** représentant une participation financière de l'Etat pour **0,044 M€** :

- Relais territorial d'appui-conseil RH (CBE sud Val-de-Marne)

En déclinaison de la convention régionale tripartite pour la sécurisation des parcours professionnels en Ile-de-France, l'Etat et le Conseil Général se sont associés dans un appel à projet pour la mise en place de structures de proximité permettant aux TPE/PME de bénéficier d'une offre de conseil et d'un accompagnement individualisé en matière de ressources humaines et de formation afin de professionnaliser les salariés en lien avec les perspectives de développement de l'entreprise (GPEC anticipatrice).

Pour l'année 2011, la participation de l'Etat relative au **renouvellement de l'action** est de **0,012M€**. L'action vise 75 entreprises bénéficiaires et 50 salariés hors entreprises bénéficiaires.

- CAP RH (Chambre de Métiers et de l'Artisanat)

La CMA propose aux TPE de l'artisanat une convention d'accompagnement global et personnalisé dans le domaine de la gestion des ressources humaines, sur une durée de 3 ans, afin de les inciter à une vision stratégique et prospective de leur activité et de leurs besoins en compétences.

Pour l'année 2011, la participation de l'Etat au **renouvellement de l'action** est de **0,015 M€** (identique à celle de l'année précédente). Le projet porte à nouveau sur 130 entreprises bénéficiaires.

- Convention de sensibilisation (CGPME)

Le projet vise à sensibiliser 5 000 TPE ou PME (45 000 salariés) à une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ou à les accompagner en leur permettant de bénéficier d'un appui individualisé par un cabinet spécialisé. L'AGEFOS-PME et le Conseil général participent financièrement à ces actions. La participation de l'Etat est de **0,017 M€**.

Le chômage partiel (allocation spécifique)

Après une année 2009 marquée par une très forte croissance de l'indemnisation du chômage partiel en raison des difficultés économiques rencontrées par les entreprises, une année 2010 encore marquée par une dégradation de la conjoncture économique, **l'année 2011 est caractérisée par une forte diminution du recours à l'activité partielle dans les entreprises du Val-de-Marne, tout en restant à des niveaux doublement supérieurs à ceux de l'année 2008.**

- 88 demandes d'indemnisation au titre du chômage partiel ont été enregistrées en 2011 contre 166 en 2010 (soit une **diminution annuelle de 47 %**). 19 de ces demandes d'activité partielle ont fait l'objet d'une décision de refus.

- 11 116 journées indemnisables ont été accordées contre 68 037 en 2010 (soit **- 83,7 % en un an**).

- 43,9 % des heures indemnisables autorisées pour l'année 2011 ont été consommées par les entreprises bénéficiaires pour un montant total de **0,13 M€**. Ces données ne sont toutefois pas définitives, certaines entreprises tardant à demander le remboursement.

En 2010, le taux de consommation définitif des heures indemnisables autorisées s'est élevé à 34,45 % pour un montant total de 0,6 M€.

Sur les six premiers mois de l'année 2011, ce taux est de 49,9 % contre 38,1% en 2010 pour la même période. **En 2011, il augmente donc fortement** quelle que soit la période.

Les **principaux secteurs d'activité impactés** sont les secteurs de l'imprimerie, la restauration, l'entreposage et les services auxiliaires des transports, les activités administratives et activités de soutien aux entreprises et la fabrication d'autres matériels de transport.

Le secteur de l'entreposage et des services auxiliaires des transports était déjà touché en 2010 par l'activité partielle.

Le chômage partiel/congés payés

Cette mesure consiste en une aide qui s'adresse exclusivement aux salariés. Elle permet de les indemniser lorsqu'ils n'ont pas acquis suffisamment de jours de congés pendant la fermeture décidée par leur employeur.

- **120 demandes de chômage partiel/congés payés** (dont 9 demandes reçues fin 2010) **ont été instruites** en 2011 (contre 83 en 2010) soit une **augmentation annuelle de 44,6 %**.

- **1 448 journées indemnissables ont été accordées** (contre 1 314 en 2010, soit une **augmentation annuelle de 10,2 %**) pour un montant total consommé de **0,02 M€** en 2011.

Les aides complémentaires au chômage partiel

L'activité partielle de longue durée (APLD)

L'APLD, mesure plus favorable pour les salariés, a remplacé à compter du mois de mai 2009 les conventions classiques de chômage partiel. Elle permet d'indemniser les salariés en chômage partiel à hauteur de 75 % de la rémunération brute servant d'assiette au calcul de l'indemnité de congés payés. Cette allocation ne peut être versée à l'entreprise qu'en complément de l'allocation spécifique de chômage partiel (financement Etat et Unedic).

4 adhésions aux conventions simples d'entreprise ou aux conventions nationales de branche ont été enregistrées en 2011 (contre 19 en 2010). Seul le premier semestre 2011 a été concerné par les adhésions aux conventions d'APLD, aucune demande n'ayant été enregistrée au cours du second semestre 2011.

54 salariés ont été concernés par ces conventions (contre 453 salariés en moyenne en 2010).

Le **nombre d'heures** consommées du 1^{er} janvier au 30 juin 2011 est de 6 230 pour un montant total de **0,018 M€**.

En 2010, 74 516 heures avaient été consommées.

Trois secteurs d'activité ont été concernés en 2011 par l'activité partielle de longue durée : l'imprimerie et reproduction d'enregistrements, la fabrication d'autres matériels de transport et la fabrication de produits métalliques. En 2010, les secteurs d'activité les plus impactés étaient l'industrie automobile, les travaux de construction spécialisés et la fabrication de produits informatiques, électroniques.